

20 AU 26
SEPTEMBRE



**LA ROUTE
DU POISSON**

- 2021 -

RÈGLEMENT
RÉSUMÉ

Le présent document est un résumé du texte officiel. Seul le règlement officiel est d'application lors de la compétition.

Contact direction de la compétition : william@laroutedupoisson.com et urs@laroutedupoisson.com

UN RÈGLEMENT ÉVOLUTIF

Le règlement de la compétition comporte plus de 60 pages. Il est précis, complet et est le fruit d'une longue évolution qui a commencé il y a maintenant 30 ans, lors de la première édition de La Route du poisson en 1991. Après chaque édition, ce règlement fait l'objet d'une mise à jour afin de suivre au plus près l'évolution de l'entraînement des chevaux et le niveau de préparation des équipes.

La Route du poisson a pour objectif principal de contribuer à la promotion des races de chevaux de trait, à leur mise en valeur et à la conservation de leur patrimoine culturel et génétique. L'ambition commune de toutes les Routes est de faire connaître au grand public et aux acteurs politiques et économiques la richesse culturelle, et le potentiel économique, écologique et social que représentent les chevaux de trait au 3^e millénaire, tant en milieu rural qu'urbain. Travailleurs courageux, efficaces et respectueux de l'environnement, mais aussi et surtout médiateurs populaires générateurs de lien social, les chevaux de trait doivent pouvoir retrouver une place légitime et appréciée dans notre époque moderne. Les Routes sont là pour illustrer la polyvalence des chevaux de trait et servir de vitrine et de plateforme d'échanges entre les utilisateurs, sous l'angle utilitaire, sportif ou de loisir, à l'exclusion bien claire de l'hippochagie.

CHARTRE ÉTHIQUE

Tous les participants (concurrents, membres d'équipe, Officiels, organisateurs, bénévoles signent une Charte éthique les liant à une série d'obligations telles que le respect de la bienveillance animale, le respect de la différence, de l'environnement, de la convivialité et du partage, le fair-play dans la compétition, et la promotion du métier d'éleveur. La Charte englobe le Code de conduite de la Fédération Équestre Internationale.

LES ÉQUIPES

Les équipes sont composées de 8 à 11 paires de chevaux de trait et 50 à 70 personnes. Sous la direction d'un Capitaine, elles rassemblent un meneur et un groom par paire de chevaux, mais aussi un maréchal ferrant et un vétérinaire, et tout un staff technique (chauffeurs, cuisiniers, lads...) pour assurer le bien-être des chevaux et de l'ensemble de l'équipe pendant une semaine.

Les équipes doivent être parrainées par un organisme officiel qui atteste de leur préparation. En outre, elles doivent organiser une épreuve de sélection interne sous contrôle d'un vétérinaire et du Capitaine d'équipe afin de garantir que chaque cheval et chaque équipier engagé est capable d'effectuer les épreuves auxquelles il est inscrit. Cette attestation doit être remise au Comité organisateur avant le 01/07/2021. Au sein des équipes, tous les moyens de communication sont autorisés.

Les 3 types d'équipes

Les équipes de race : 80 % des chevaux appartiennent exclusivement à un des studbooks listés dans le règlement, les 20 % restants ont au moins 50 % de leurs origines appartenant à ce même studbook. Ces équipes valorisent avant tout les qualités d'une race équine.

Les équipes de territoire : liées à un territoire, elles valorisent avant tout les atouts d'un territoire.

Les équipes mixtes : équipes composées autour de tout autre thématique. Parmi elles, on distingue les Hardis mareyeurs : une équipe particulière composée de personnes en situation de handicap, regroupées autour du cheval et de la différence.

Inscriptions

Les inscriptions sont phasées, et se font via un site Internet dédié :

1. intention d'engagement : déclaration qui se fait dès que possible et ne lie pas l'équipe.
2. pré-engagement : à partir du 06/04/2021. Paiement d'un premier droit d'inscription de 2.000 € qui sera remboursé si l'équipe est déclarée Finaliste de la Route du Poisson. (Voir plus bas).
3. engagement nominatif : à partir du 01/05/2021 (et jusqu'au 01/09/2021). Déclaration du nom de tous les chevaux et tous les équiépiers susceptibles de participer. Sans limitation du nombre.
4. engagement définitif : avant le 01/09/2021. Sélection au sein de la liste des engagements nominatifs, des chevaux et équiépiers qui participeront effectivement, et versement du solde du droit d'inscription (2 000€).

Prise en charge des équipes par l'organisation

L'organisation prend en charge les boxes des chevaux, leur litière (paille ou copeaux), le fourrage, l'eau pour abreuver et laver les chevaux, un espace pour installer le campement des équipes, avec eau, électricité et sanitaires.

Obligations

Tous les membres des équipes doivent fournir un certificat médical de santé. Ils doivent avoir 16 ans minimum (dans ce cas une personne majeure doit toujours être présente dans les attelages), être assurés et attester de leur savoir-faire (déclaration du Capitaine d'équipe). Ils portent une tenue d'équipe. Pour les concurrents, une tenue sportive mais correcte est exigée, le couvre-chef est obligatoire à bord de la voiture d'attelage, et le port du dossard obligatoire sur chaque épreuve.

Le stick d'indication, aide indispensable du meneur, est autorisé sauf dans certaines épreuves spéciales. Il n'est pas destiné à fouetter ou punir le cheval, mais à le toucher à certains endroits précis en complément des indications vocales données par le meneur. Il est donc indispensable pour des raisons de sécurité.

Le meneur et son aide (le Groom) sont interchangeables s'ils ont tous les deux la qualification nécessaire.

Finaliste de la Route du poisson 2021

Sont considérées comme finalistes les équipes qui participent à toutes les épreuves spéciales, à toutes les étapes du Routier et à tous les défilés, sans disqualification ni élimination pour épuisement des chevaux ou élimination pour raison vétérinaire hormis pour cause d'accident.

LES CHEVAUX

Tous les chevaux de traits, mules et mulets dotés d'un certificat d'origine et répondant aux exigences du règlement sont admis à participer.

Liste des studbooks admis (liste non figée)

- Allemagne : Schwarzwälder Kaltblut, Süddeutsches Kaltblut, Oberländer
- Autriche : Noriker
- Belgique : Trait Ardennais, Trait Belge, Vlaams Paard, Belgian Franches-montagnes
- France : Ardennais, Auxois, Boulonnais, Breton, Cob Normand, Percheron, Trait Comtois, Trait du Nord, Trait Poitevin mulassier (y compris les Mules poitevines)
- Grande-Bretagne : Shire, Suffolk Punch, Clydesdale
- Luxembourg : Letzebuenger Ardenner Studbook
- Suisse : Franches-Montagnes

Grille taille-poids

Pour pouvoir être classés ensemble, les chevaux sont répartis en 5 catégories selon la combinaison de leur taille et de leur poids (« la grille taille-poids ») : Traits légers, Traits postiers, Traits moyens, Traits lourds et Gros traits. Lors du Routier, un coefficient de vitesse est attribué à chaque catégorie afin d'équilibrer les chances de chacun.

Dans la catégorie des Traits légers, les chevaux doivent être inscrits à un studbook de chevaux de trait (liste définie par le règlement ci-dessus), et aucun croisement de première génération n'est admis. Dans les autres catégories, tous les chevaux sont admis, ainsi que les mules poitevines, pour autant qu'ils entrent dans la grille taille-poids. La raison de cette contrainte est de clairement limiter la compétition aux chevaux de trait et de ne pas admettre de chevaux de type Cheval de selle.

Age, vaccination & obligations

Tous les chevaux doivent avoir 4 ans au 01/01/2021, être ferrés, et être vaccinés contre la grippe équine et la rhinopneumonie. Les juments suitées d'un poulain (ou d'un muleton) sont interdites, et les juments gestantes ne le sont qu'au début de leur gestation.

Un nombre de participations limité

Chaque cheval ne peut participer qu'à une seule épreuve spéciale par jour, et à 3 étapes du Routier avec un intervalle de 6 étapes avant de pouvoir prendre le départ d'une nouvelle étape. Les chevaux inscrits pour une épreuve spéciale doivent obligatoirement faire au moins une étape du Routier (sauf pour les épreuves de Traction en paire, traction à la Voix, Débardage et Flobart).

LE MATÉRIEL

Voitures hippomobiles

Les voitures utilisées sur le Routier doivent être solides, et capables de faire l'intégralité du parcours (270 kms). Des dimensions et équipements particuliers sont imposés afin de garantir le confort et l'aisance des chevaux.

Certains départs d'étapes seront anticipés, ce qui impliquera la présence d'une 2^e voiture. Pour les étapes nocturnes du Routier, les voitures devront obligatoirement être équipées de phares. L'épreuve spéciale de maniabilité à 4 chevaux nécessite une voiture spécifique, qui pourra également être utilisée sur l'étape à 4 chevaux du Routier. Chaque voiture devra être équipée de matériel de premiers secours, pour les chevaux comme pour les hommes.

Pour réaliser l'ensemble des épreuves, 4 à 6 voitures maximum sont autorisées par équipe. L'une d'entre elles est fournie par un sponsor de l'organisation.

Harnais

Comme pour les voitures, des équipements particuliers sont imposés afin d'uniformiser les techniques d'attelage/dételage de chaque équipe. Ainsi, chaque trait (courroie du harnais reliée au palonnier, lui-même relié à la voiture) doit être muni d'un mousqueton de sécurité permettant de rapidement détacher les chevaux.

Dans certaines épreuves spéciales, les chevaux ne sont pas attelés à une voiture (épreuve à la voix, débardage, ...) ; dans ce cas, les traits doivent être suffisamment longs pour que quand il marche au pas le cheval ne touche pas le palonnier qui repose au sol. Les bonnets d'oreille sont autorisés, les œillères sont obligatoires pour des raisons de sécurité lors de l'étape de Paris intra-muros.

PUBLICITÉ

Des espaces dédiés distincts seront réservés pour la publicité des sponsors de la Route du poisson et ceux des équipes.

Emplacements réservés aux sponsors de la Route du poisson

- dossards des compétiteurs (poitrine et dos)
- véhicule du Capitaine : pare-brise (logo Route du poisson pour officialiser le véhicule) + capot (espace de 50x50 cm pour un sponsor)
- véhicules de transport de l'équipe : les deux portières (espace de 50x50 cm pour le logo de l'organisation et/ou d'un sponsor)
- voiture hippomobile officielle de l'équipe : tout espace disponible
- voitures hippomobiles de l'équipe : côté gauche de la voiture (un espace de 100x50 cm pour un sponsor)

Emplacements réservés aux sponsors des équipes

- véhicules de transport de l'équipe : surfaces non limitées (sauf les deux portières)
- véhicules d'accompagnement de l'équipe + véhicule du Capitaine : surfaces non limitées (sauf le capot du véhicule du capitaine)
- voitures hippomobiles de l'équipe : côté droit (espace de 30 cm² maximum, sauf sur la voiture officielle), drapeaux à l'arrière (aux couleurs d'un sponsor ou de l'équipe, de son territoire, de sa Région ou son pays)
- couvertures des chevaux : espace non limité
- tenues vestimentaires de l'équipe (sauf dossards) : tout marquage est autorisé, dans la limite du respect des lois et règlements nationaux en vigueur, notamment concernant les publicités pour le tabac ou l'alcool. Par ailleurs, l'équipe veillera à ce que les tenues ne soient pas toutes marquées de façon identiques (répartition des sponsors).

- banderoles : emplacements réservés le long de l'itinéraire, mais en accord avec le Comité organisateur.

A noter que les équipes peuvent participer sans sponsor ni publicité. Par ailleurs, tout manquement aux règles régissant les publicités des sponsors entraînera un premier avertissement, puis une pénalité générale comme stipulé dans le règlement.

LES VÉTÉRINAIRES

Il faut distinguer trois types de vétérinaires :

Les vétérinaires officiels : ils sont chargés de la surveillance et du contrôle de l'état des chevaux, lors du contrôle vétérinaire d'arrivée sur site au débarquement des véhicules de transport (le lundi), et lors de l'Inspection vétérinaire qui lieu le lendemain. Lors de cette Inspection, l'identification, l'état de santé, les vaccins, les ferrures et les allures (manière de se déplacer au pas et au trot) sont contrôlés par un collègue formé des vétérinaires officiels et des juges du concours. Les chevaux sont également pesés et toisés.

Les vétérinaires traitants : ils sont chargés des interventions curatives qui s'avèrent nécessaires. Ce sont des vétérinaires locaux spécialisés et répartis sur tout le parcours, tant au Touquet-Paris-Plage (lieu des Épreuves spéciales) que sur le Routier de Boulogne-sur-Mer jusqu'à Paris.

Les vétérinaires d'équipe (ils peuvent être mutualisés entre plusieurs équipes) : ils s'occupent de la surveillance de l'état des chevaux de l'équipe. Leur compétence est limitée à leur propre équipe. Ils peuvent faire appel, le cas échéant aux vétérinaires traitants mais sont soumis aux décisions des vétérinaires officiels.

LES OFFICIELS

Les Officiels ont le droit de constater des faits et d'en faire rapport aux jurys. Les officiels sont :

- le Président du Comité organisateur, le Directeur de la compétition et son adjoint, le Directeur technique et son adjoint. Ils préparent la compétition et en supervisent le déroulement.

- les membres du Grand jury, les vétérinaires officiels, les membres des Jurys de relais et des Jurys de terrain, et les commissaires. Ils jugent la compétition : le grand Jury supervise la compétition et règle les difficultés dans les meilleurs délais, les juges de terrain jugent les épreuves spéciales, les juges de relais jugent le Routier.

- les membres du Jury d'appel. Ils n'interviennent que dans des cas précis et sur appel des équipes.

- les Commissaires à la bienveillance animale, les commissaires au paddock, le Traceur, les Opérateurs du Bureau des calculs.

En outre, des équipes de relais placée sous la supervision d'un Chef de relais s'occupent de l'infrastructure des relais du Routier. Des commissaires peuvent se voir attribuer des missions spéciales de surveillance et de coordination.

LA COMPÉTITION : ÉPREUVES SPÉCIALES

[NB : la compétition se déroule en deux parties, chacune contribuant pour 50 % au résultat final de la compétition : les épreuves spéciales et le routier].

Les épreuves spéciales ont pour but d'ajouter des critères pour départager les équipes à l'issue de la compétition. Très appréciées du grand public, elles sont aussi organisées pour valoriser les aptitudes des chevaux de trait. 8 épreuves spéciales sont ainsi organisées, et chaque cheval ne peut participer qu'à une épreuve spéciale par jour.

Dressage monté en musique : le cheval monté présente un enchaînement de figures libres et imposées, dont le saut de deux obstacles, sur une musique libre, en 5 minutes maximum. La polyvalence et la qualité du travail du cheval sont évalués dans cette épreuve.

Épreuve à la voix en solo : attelé à un traîneau léger, le cheval doit effectuer un parcours et franchir une série de portes avec précision, guidé uniquement par la voix de son meneur. Cette épreuve s'adresse principalement à des chevaux de débardage, habitués à travailler dans le calme du fond des forêts. Elle implique donc la plus grande discrétion de la part des spectateurs, à qui il sera demandé de respecter silence et immobilité.

Débardage en solo : cette épreuve tend à reproduire le travail du débardeur à cheval. Dans les forêts difficilement accessibles aux engins motorisés, le cheval reste le moyen le plus efficace, le plus écologique et le plus économique pour sortir les troncs qui y ont été abattus et les acheminer vers les voies carrossables. Diverses difficultés peuvent se présenter au débardeur et son cheval. Lors de l'épreuve, la complicité, l'entente, et la précision dans l'effort seront testées à travers une série de difficultés représentatives du travail des débardeurs.

Maniabilité à quatre : quatre chevaux attelés à une voiture dite « de présentation » doivent effectuer un parcours matérialisé par un ensemble de quilles surmontées d'une balle qu'ils ne peuvent pas renverser. Cette épreuve est la même que celles organisées par la Fédération Équestre Internationale, mais avec des vitesses adaptées aux chevaux de trait.

Traction en paire : deux chevaux sont attelés à un traîneau sur lequel des personnes sont progressivement chargées lors d'arrêts successifs. A pleine charge, la traction est de l'ordre de 800 kg-force. Lors des trois premiers, deux personnes montent chaque fois obligatoirement. C'est lors du 4^e et dernier arrêt que le nombre correspondant à l'effort maximal de traction peut être : le meneur choisit alors le nombre de personnes qui vont monter sur le traîneau, selon ce qu'il estime ses chevaux capables de tirer pour atteindre la ligne d'arrivée. Les concurrents qui terminent le parcours bénéficient d'un bonus de point. Diverses fautes sont pénalisées comme le renversement de balises, l'arrêt intempestif ...

Maniabilité urbaine en paire : cette épreuve tend à valoriser l'activité dite de « cheval utilitaire ». En milieu urbain ou péri-urbain de plus en plus de chevaux sont utilisés pour des tâches diverses comme le ramassage scolaire, la collecte de déchets (cartons, verre, sapins de Noël...), l'entretien et l'arrosage des espaces verts, l'entretien des plages... L'épreuve présente une série de difficultés susceptibles d'être rencontrées lors de ces travaux utilitaires (bruits divers et soudains, un enfant et un ballon qui surgissent sur la chaussée...) et démontrent le savoir-faire des cochers qui tendent à se professionnaliser.

Flobart en paire : épreuve mythique de la Route du poisson qui consiste à haler sur le sable de la plage de Boulogne-sur-Mer un flobart (barque de pêche traditionnelle) sur 125 mètres, en ligne droite, au pas régulier et sans arrêt. Sur cette épreuve, l'effort de traction est calibré sur 550 kilo-force ; le résultat objectif et manière de l'atteindre sont évalués pour le classement.

Relais rapides : Chronométrage du temps mis pour changer les chevaux lors de certaines étapes du Routier.

LA COMPÉTITION : LE ROUTIER

Cette épreuve est la plus connue et la plus attendue de la Route du poisson, dont l'objectif initial était de rendre hommage aux mareyeurs, qui pendant plus de 600 ans ont convoyé le poisson frais, en attelage, de Boulogne-sur-Mer à Paris.

Le Routier représente 271 kms et 20 étapes, de Boulogne-sur-Mer à Chantilly (historiquement, les Halles de Paris). La dernière étape se déroule dans Paris *intra-muros*. Jadis, les mareyeurs effectuaient le trajet en 15 heures, nous le ferons en 24 heures.

L'épreuve du Routier est une épreuve de régularité ; il ne s'agit ni d'aller vite, ni trop lentement, ni d'arriver le premier. L'allure est modérée : le pas et le trot sont autorisés, le galop interdit. Chaque cheval ne peut faire que 3 étapes au total, et doit toujours attendre 6 (afin de se reposer) avant de pouvoir prendre le départ d'une nouvelle étape. En fin d'étape, chaque cheval est contrôlé par une équipe vétérinaire selon un protocole bien précis et bien rodé. S'il est trop fatigué pour poursuivre, il est arrêté et ne peut plus participer à la suite de la compétition.

Le Routier se déroule sur la voie publique, les concurrents sont donc soumis au Code de la Route. Une attention particulière sera portée sur la surveillance de l'alcoolémie, les meneurs étant soumis au code de la route.

Chaque attelage est composé d'un meneur et d'un groom, qui sont interchangeables. Un assistant supplémentaire est admis, mais aucun autre passager. Le siège à côté du meneur est réservé à l'organisation qui peut y installer une personne déterminée pendant une étape (Officiel, sponsor, VIP...).

Circulation automobile

Le parcours des attelages est strictement réservé à la compétition. Aucun véhicule des équipes, des spectateurs, des sponsors ou de la presse ne peut s'y trouver au risque de fausser la compétition. L'itinéraire « Compétition » est fourni sur GPS aux concurrents ; un fléchage spécifique vers les parkings des relais protégera l'itinéraire des chevaux contre l'encombrement par des véhicules qui n'ont rien à y faire. Un itinéraire parallèle est fourni aux véhicules des équipes pour leur permettre de suivre au plus près leurs concurrents. Pour les étapes de nuit (à partir de la mi-parcours), chaque équipe dispose d'une voiture suiveuse pour assurer la navigation mais aussi la sécurité en complétant notamment l'éclairage de l'itinéraire.

Les véhicules officiels autorisés sont identifiés par un bandeau spécifique.

Reconnaissance du parcours

Le parcours empruntant principalement la voie publique, les concurrents sont autorisés à effectuer une reconnaissance préalable, à l'exception des quelques passages sur des propriétés privées. Les organisateurs font appel au bon sens des personnes en charge de cette reconnaissance pour respecter la tranquillité des villes et villages traversés par la Route (pas de « débarquement » !).

Départs regroupés

Les chevaux les plus lents bénéficient d'un bonus de + 20 % sur le temps accordé.

Pour éviter trop d'attente (6 heures estimées) entre l'arrivée du premier et du dernier attelage, des regroupements avec départs anticipés vont être organisés toutes les 4 étapes environ. Un nouveau départ sera ainsi donné aux équipes toutes les 5 minutes, sans attendre l'arrivée des attelages de l'étape précédente.

Les relais

Un attelage arrive, un autre repart : on change les chevaux, mais on garde la même voiture, sauf lors des regroupements où il se peut que le nouveau départ soit donné avant l'arrivée de l'attelage précédent. Dans certains relais, les changements de chevaux sont chronométrés : les équipiers le font le plus vite possible, mais ils doivent suivre un protocole très strict afin de garantir la sécurité. Seules trois aides supplémentaires sont admises. Chaque relais rapide fait l'objet d'un classement séparé ; l'ensemble compte comme une épreuve spéciale unique (voir plus bas).

PÉNALITÉS

On distingue deux sortes de pénalités :

- les pénalités d'épreuve : définies dans le règlement de chaque épreuve, elles permettent d'en établir le classement.
- les pénalités générales : ne sont pas propres à une épreuve et n'en influencent pas le classement, mais comptent pour le classement soit des Épreuves spéciales, soit du routier (voir ci-dessous). Ces pénalités sont prévues pour des fautes administratives (port du mauvais dossard, inscription tardive ...) ou pour des fautes intervenant en dehors des épreuves.

CLASSEMENTS

Chaque Épreuve spéciale, tout comme le Routier, fait l'objet d'un classement.

Classement des Épreuves spéciales : Au terme de chaque épreuve spéciale, sur la base de son classement, des points sont attribués à chaque place : 0 au premier, 40 au deuxième, 80 au troisième puis les écarts se resserrent jusqu'au dernier. Ce ne sont donc pas les points de l'épreuve qui sont pris en compte pour le classement des Épreuves spéciales, mais les points de chaque classement d'épreuve, qui sont ensuite additionnés pour obtenir le classement général des Épreuves spéciales.

Classement du routier : il est établi par addition des pénalités de chaque étape.

Classement général de La Route du poisson : il est établi par addition des deux classements ci-dessus.

DÉFILÉS

Divers défilés sont prévus pendant la semaine des épreuves spéciales mais aussi sur les Champs Élysées, après la dernière étape. Ils sont hors compétition, mais les pénalités générales sont néanmoins d'application.